

LE MAIRE. - Messieurs, il convient de lier les deux affaires inscrites sous les n°s 26 et 27.

AFFAIRE N° 26

LETTRE de M. Simon MAZEAU sollicitant l'autorisation de mettre en circulation un bus de 32 places

AFFAIRE N° 27

LETTRE de M. CARPAYE, Entrepreneur de transports à Saint-André sollicitant l'autorisation de créer et d'exploiter à Saint-Denis un service de transport par autocar

LE MAIRE. - Messieurs, voici la lettre de M. MAZEAU

Saint-Denis, le 6 Juillet 1960

Simon MAZEAU
Rue de la Victoire

à Monsieur le MAIRE de la Ville de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation de mettre en circulation un bus de 32 places, pour desservir la Ville de Saint-Denis suivant l'itinéraire ci-dessous:

- BELLE PIERRE / STE CLOTILDE - vice versa -
- RAMPES de ST-FRANCOIS: GARE ST DENIS
- RANPE du BRULE/ CASERNE LAMBERT.

Par suite, suivant le nombre de voyageurs, je me verrai dans l'obligation d'augmenter le nombre de bus, pour donner satisfaction au public.

J'ose espérer que vous accueillerez favorablement ma demande et au plaisir de vous lire, avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations./.

Signé: MAZEAU.

LE MAIRE. - Messieurs, je dois ajouter que nous avons reçu également les offres de MM. A. BEG et CARPAYE concernant cette même affaire. Nous connaissons la lettre de M. BEG, voici celle de M. CARPAYE.

Saint-Denis, le 7 Juillet 1960

CARPAYE SALOMON
Entrepreneur de Transports
Saint-André - Rivière du Mât les Bas

à Monsieur le MAIRE de la Commune de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de créer et d'exploiter à Saint-Denis un service de transports par autocar empruntant les itinéraires suivants:

- Place de la Gare, Place Sarda Garriga, Rue de la Victoire, Place du Jardin, Rue du Général de Gaulle, rue du Nord, Centre Hospitalier Départemental et Lotissements de la S.I.D.R.

Ce service sera assuré momentanément par mon autocar immatriculé sous n° 79 GA de 18 places./.

Ulérieurement d'après l'importance des usagers et suivant les besoins d'autres autocars pourront être ajoutés.

Ci-inclus, je vous prie de trouver un tableau des horaires et des prix de place.

Dans l'attente d'une réponse favorable, agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

Pour Carpaye Salomon & p.o.
Le Comptable
Signé: C.S. APPEJEE.

Le MAIRE. - Aussi, je vous propose le rapport suivant:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les lettres de MM. BEG MAZEAU et CARPAYE concernant l'exploitation d'un service urbain de transports en commun par autobus,

Attendu que ces demandes sont imprécises que les moyens de financement ne sont pas indiqués et que les itinéraires proposés montrent bien que ces propositions sont mal étudiées et ne peuvent être logiquement retenues,

renvoie à la Commission du budget et à la Commission de la circulation l'étude d'un cahier des charges de concessions pour l'exploitation de transports en commun par autobus;

décide que ces deux commissions réunies pourront désigner une commission spéciale d'études dans lesquelles elles pourront désigner des personnalités prises en dehors du Conseil Municipal,

Dit que, dans tous les cas, les droits acquis des propriétaires et chauffeurs de taxis devront être respectés./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.